

Annexe 5 : Délais maximaux d'intervention, de dépannage et de réparation complète concernant les demandes d'intervention.

	DI	DR4	EXPRESS	HNO
Intervention <i>(Diagnostic, mise en sécurité immédiate des biens et personnes)</i>	5 jours ouvrés à/c de la remise de la DI		4 heures à/c de la remise de la DI (ou appel téléphonique)	6 heures à/c de la remise de la DI (ou appel téléphonique)
Dépannage <i>(Rétablissement des fonctions, mesures palliatives provisoires en attente d’une réparation complète)</i>				
Réparation complète¹ <i>(Remise en état complète des installations ou équipements)</i>			10 jours ouvrés à/c de la remise de la DR4	5 jours ouvrées à/c de la remise de la DI et 10 jours ouvrées à/c de la remise de la DR4

Lorsque les pièces nécessaires à la réparation (pièces de rechange ou de structure) ne sont pas disponibles sous 3 jours (magasin du titulaire et commerces locaux de fournitures de matériaux et matériels), le délai de réparation est prolongé du délai de commande justifié par le titulaire et validé par l'USID.

¹ Dans la limite des seuils définis au marché.